

Modalités d'évaluation

PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les étudiant-es inscrit-es dans une ou des UEs proposées par les masters membres du RISOM ne participent pas à l'évaluation prévue par l'enseignant-e, mais doivent rendre un dossier d'évaluation à part.

Cette évaluation a pour but de rendre compte de la façon dont les étudiant-es relient les contenus découverts dans l'UE mutualisée ou les séminaires thématiques avec leur formation de rattachement et leur mémoire.

Attention, pour les UEs internes au LabEx SMS (DVMSOP7T, DVMSPO8T et DVMSPO9T), l'évaluation repose sur d'autres modalités, à récupérer auprès des intervenant-es.

DOCUMENTS À RENDRE

Pour chaque dossier d'évaluation (3 à 5 pages), il est demandé :

- une présentation succincte des connaissances théoriques, méthodologiques, empiriques découvertes dans le cadre de la formation suivie.
- un compte rendu réflexif des liens effectués entre les contenus de cette formation et le projet de recherche de l'étudiant.e.
- les attestations de présence signées par les responsables des UE et des séminaires thématiques ([lien vers le modèle de l'attestation](#)).

ÉVALUATION

Les dossiers d'évaluation (hors DVMSOP7T, DVMSPO8T et DVMSPO9T) sont à déposer sur le Moodle, entre le 15 janvier et le 15 juin de chaque année.

La correction des évaluations sera effectuée par les membres de l'équipe pédagogique du RISOM.

Seuls les dossiers ayant obtenu la moyenne pourront être pris en compte pour la labellisation.

Le suivi des évaluations se fera par la personne en charge de la coordination du RISOM.

LABELLISATION

L'obtention du label, avec mention dans l'annexe au diplôme, repose sur les conditions suivantes :

- Suivre les 5 séances de regroupement organisées par le RISOM, en Master 1 et en Master 2.
- Suivre et valider 1 complément de formation proposé par le RISOM, par année universitaire.

La validation des UE internes au LabEx SMS (DVMSOP7T, DVMSPO8T et DVMSPO9T) donne également lieu à une mention dans l'annexe au diplôme.